

## **Collectifs d'ONG et participation d'observateurs aux ateliers**

Les ateliers, prescrits par la Conférence des Parties ou les organes subsidiaires, sont un moyen qui permet aux participants d'obtenir des avis et des données sans caractère officiel de la part d'experts et d'échanger des informations, et qui contribue à rapprocher les points de vue sur les stratégies à adopter, en dehors des négociations politiques. En général, le nombre de participants est limité, pour que les ateliers puissent se dérouler efficacement et remplir leur fonction.

Les présidents des organes subsidiaires, conseillés par les présidents des ateliers, jouent un rôle essentiel en déterminant comment se dérouleront les ateliers et qui y participera, y compris s'il doit y avoir des observateurs et combien. Le nombre d'observateurs est fonction de la nature de l'atelier et des ressources disponibles, ainsi que de l'intérêt manifesté par les organisations non gouvernementales (ONG), l'objectif étant de créer une ambiance propice au travail grâce à une participation équilibrée.

La participation d'observateurs est facilitée par les collectifs d'ONG, de façon à parvenir à une représentation équilibrée des organisations non gouvernementales accréditées. Le secrétariat demande à leurs représentants de diffuser les informations concernant l'atelier, d'appeler l'attention sur les renseignements utiles figurant sur le site Web officiel, de rendre compte de l'intérêt manifesté pour l'atelier et de faire connaître le nom de personnes qualifiées. Il est souhaitable que la participation soit équilibrée, tant sur le plan de la répartition géographique que des points de vue.

Les membres d'organisations bénéficiant du statut d'observateur qui souhaitent participer à un atelier donné et sont dûment qualifiés dans le domaine visé sont priés de prendre contact avec le responsable du collectif concerné par l'intermédiaire de leur point de contact désigné. Le calendrier des ateliers peut être consulté via le lien ci-dessous:

[UNFCCC workshops](#)

-----